



# MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE

*Liberté*  
*Égalité*  
*Fraternité*



**MINISTÈRE  
DE L'AGRICULTURE  
ET DE LA SOUVERAINETÉ  
ALIMENTAIRE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# L'école inclusive dans l'enseignement agricole

**GT CNEA**



**MINISTÈRE  
DE L'AGRICULTURE  
ET DE LA SOUVERAINETÉ  
ALIMENTAIRE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## Introduction

**Andréas SEILER, Sous-directeur des politiques de formation et d'éducation**

# Sommaire

## 1. Le contexte

Evolution des effectifs des élèves en situation de handicap relevant d'un PPS

Evolution des troubles des élèves accueillis en établissement agricole

Evolution du nombre d'élèves bénéficiant d'une aide humaine et des ETP AESH-AVS

Evolution de ligne budgétaire du programme 143 « handicap

## 2. L'action de la DGER

Un réseau spécifique à l'inclusion

Un appui aux équipes à plusieurs niveaux

Un travail interministériel renforcé

## 3. Les outils / Ressources

Access Lab avec de nouvelles ressources

Réécriture de la page handicap sur Chlorofil

Un espace dédié sur RESANA à destination des autorités académiques et des équipes

## 4. Les aménagements d'épreuve et de formation

Mise en place des aménagements

Les aménagements d'épreuve en chiffres

Les évolutions depuis 2020

# 1. Le contexte de l'inclusion des élèves et des étudiants dans l'enseignement agricole technique (depuis 2018)



# MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## Evolution des effectifs des élèves en situation de handicap relevant d'un PPS

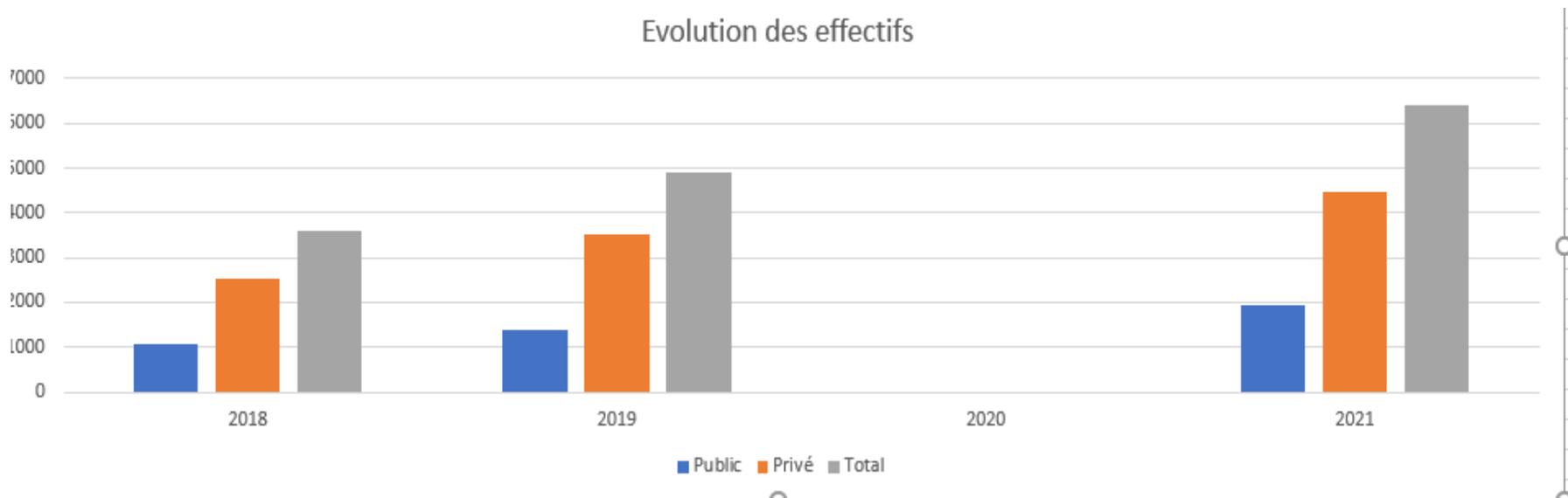
Année	Public	Privé	Total
2018	1082	2532	3614
2019	1383	3530	4914
2020	0	0	0
2021	1943	4464	6407



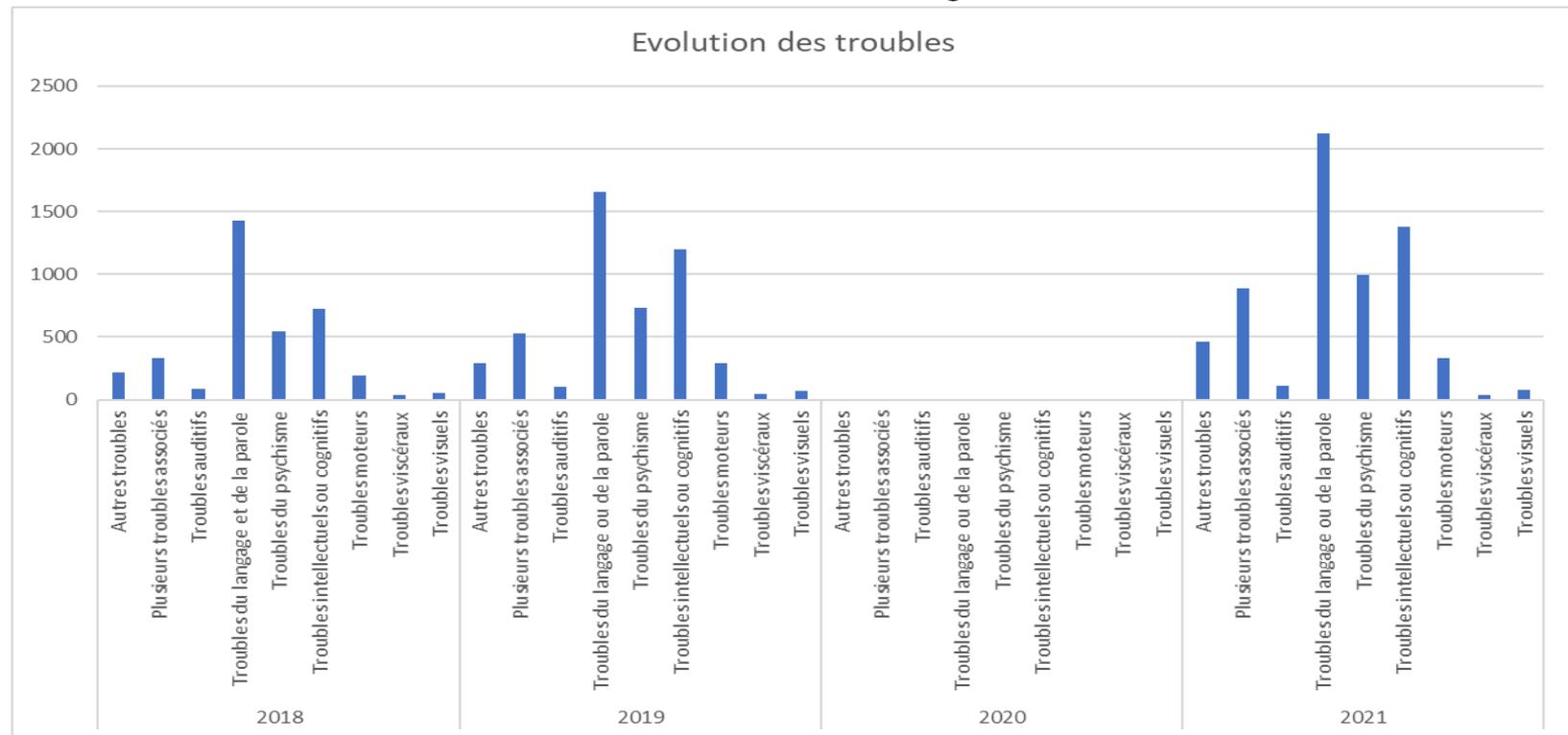
# MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## Evolution des effectifs des élèves en situation de handicap relevant d'un PPS



## Evolution des troubles des élèves accueillis en établissement agricole



## Evolution du nombre d'élèves bénéficiant d'une aide humaine et des ETP AESH-AVS

	Au 1 <sup>er</sup> janvier 2018  Au titre de l'année scolaire 2017-2018	Au 1 <sup>er</sup> janvier 2019  Au titre de l'année scolaire 2018-2019	Au 1 <sup>er</sup> mai 2020  Au titre de l'année scolaire 2019-2020	Au 1 <sup>er</sup> avril 2021  Au titre de l'année scolaire 2020-2021	Au 1 <sup>er</sup> septembre 2021 au titre de l'année scolaire 2021-2022
Nombre d'élèves bénéficiaires d'un AVS	1933	2325	3114	3714	4377
Nombre d'AVS en contrats aidés (en ETP)	356	319	171	54	20
Nombre d'AVS en contrat AESH et CDD de droit privé (en ETP)	192	268	544	875	952

## Evolution de la ligne budgétaire du programme 143 « Handicap »

Année	Exécution	Evolution
2018	8 264 505 €	
2019	11 825 568 €	43,1 %
2020	16 018 820 €	35,5 %
2021	23 003 621 €	43,6 %

## **2. L'action de la DGER en matière d'inclusion scolaire des élèves en situation de handicap**

**Un réseau national spécifique à l'inclusion des apprenants en situation de handicap** autour de quatre axes : conseiller, acculturer, animer et partager.

- Accompagner les agents en services régionaux en charge des dossiers relatifs au handicap, répondre aux besoins et interrogations des autorités académiques et des établissements publics et privés de l'enseignement agricole.
- Faciliter l'appui des autorités académiques auprès des établissements, favoriser la mobilisation des équipes éducatives et pédagogiques.
- Concevoir et mettre en place des formations pour améliorer l'accompagnement des apprenants à des besoins éducatifs particuliers au sein des établissements.
- Formaliser des processus pour structurer les dispositifs d'accompagnement.
- Accompagner les établissements dans la mise en oeuvre et la promotion de modalités d'accompagnement innovantes, repérer et valoriser les expériences locales.
- Créer et promouvoir un réseau de partenaires ; impulser un travail en réseau à différentes échelles.
- Conduire ou participer à des projets et chantiers nationaux selon les priorités définies par la DGER et le BAEVS.
- Constituer une base de données : mise à disposition d'outils et de ressources sur la question du handicap et des besoins éducatifs particuliers.
- Assurer une veille réglementaire pour informer, expliciter et aider à la mise en oeuvre de la réglementation. Assurer une veille sociologique pour connaître les attentes et les préoccupations sociétales

## Une action à plusieurs niveaux

Appui réglementaire :

- Parution d'un document d'accompagnement à destination des équipes de direction précisant les modalités de gestion des personnels chargés de l'accompagnement des élèves en situation de handicap ;
- Travail à compter de la rentrée scolaire 2022 sur une nouvelle instruction technique relative aux procédures d'accueil, dans un établissement d'enseignement agricole, des élèves et étudiants de l'enseignement supérieur court en situation de handicap.

Appui aux équipes pédagogiques, d'éducation et de direction en établissement :

- Mise en place de groupes de travail au niveau national : élaboration d'un guide Handicap et création de fiches-outils – élaboration d'un guide santé sécurité au travail et inclusion (échéance fin 2022)
- Des temps de formation à destination des équipes éducatives par la SDFPE via le réseau national « Handicap » et l'appui de l'ENSFEA :
  - ✓ Depuis 2018, 586 agents ont été formés au niveau national, régional et local et 407 agents sur « Le rôle et la posture des secrétaires lecteurs/scripteurs et assistants » ;
  - ✓ Déploiement de la formation des personnels chargés de l'accompagnement des élèves en situation de handicap (AESH) dans le cadre de la formation obligatoire des 60 heures ;
  - ✓ 2 formations : l'une à destination des directeurs de CFA/référents handicap en ligne, l'autre à destination iquement des référents handicap avec personnels des CDR ou chargés de l'accompagnement des apprentis à besoins éducatifs particuliers ;
  - ✓ A venir : un séminaire en 2023 sur l'inclusion professionnelle des apprenants en situation de handicap.
  - ✓ Un temps de formation à destination des personnels de direction dans le cadre de leur prise de fonction et en formation continue.

Des temps de formation et d'échanges avec les référents handicap en région (un regroupement annuel et des temps en distanciel mensuels)

Une action de la DGER dans le cadre du comité interministériel du handicap

Un travail partenarial avec les ministères chargés de la santé et de l'éducation :

- Un conventionnement MENJ /MASA en cours de finalisation sur le dispositif ULIS ;
- L'inclusion des élèves allophones (MENJ/MASA) ;
- Une réflexion en cours sur la coopération entre les établissements et les services médicaux sociaux et l'école.

## 3. Les outils/ressources en matière d'inclusion scolaire

L'AccesLab : un outil interactif enrichi avec des fiches techniques à destination des équipes, l'agenda des formations,...

Mise à disposition de ressources spécifiques, dans le cadre de la continuité pédagogique nécessaire lors de la pandémie

Réécriture de la page Handicap et besoins éducatifs particuliers sur Chlorofil comprenant les dispositifs d'accompagnements, les compensations, les outils et ressources,...

Un espace dédié sur RESANA à destination des autorités académiques et des équipes

## 4. Les aménagements d'épreuves et de formation

## Mise en place des aménagements d'épreuves

- **Suite à notification** par le DRAAF (décision administrative individuelle)
- selon les **termes précis** qui sont portés dans cette notification
- **lors des épreuves terminales**, en fonction notamment de la modalité (écrite, pratique, orale) en fonction de la notification
- **lors des ECCF**, en fonction notamment de la modalité (écrite, pratique, orale,...)- cf notification

**Et pas lors des évaluations dites bulletin ou de « contrôle continu »** qui relèvent des aménagements de formation

## Les AE: quand sont-ils mis en place ?

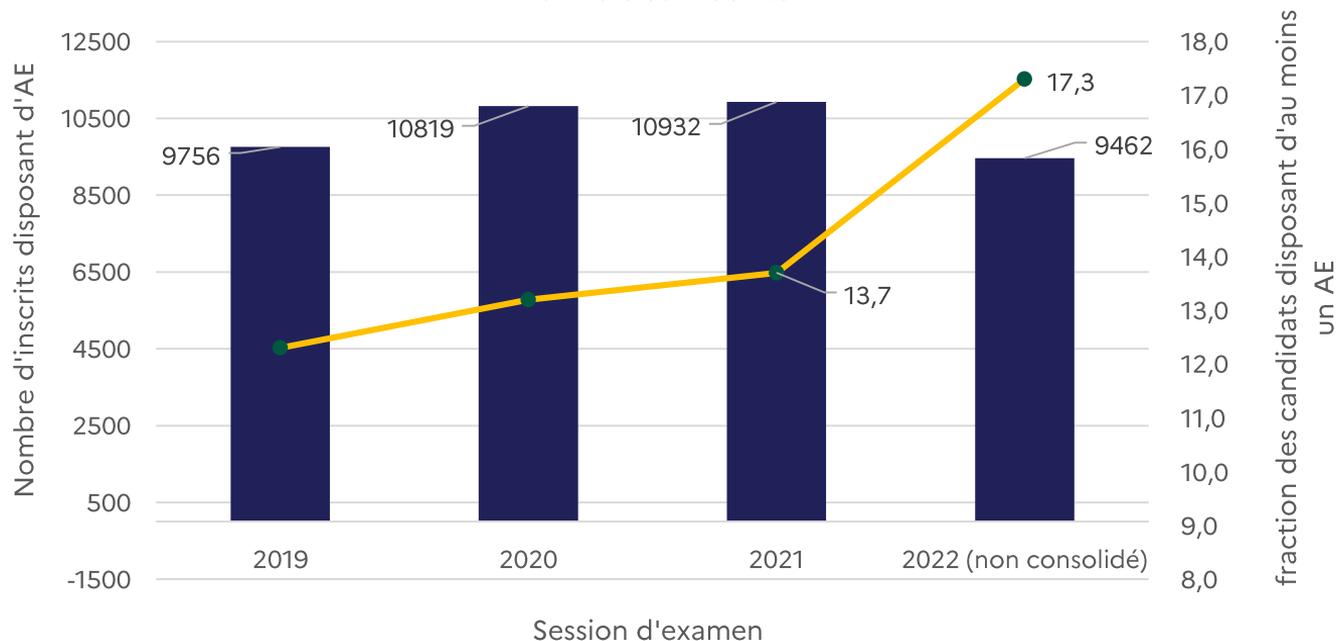
Exception: les aménagements pour les évaluations de contrôle continu de langues vivantes en baccalauréat technologique STAV font l'objet de la procédure d'AE (eu égard aux implications sur les modalités de constitution de la note concourant à l'obtention du diplôme)

La possibilité de bénéficier d'une dispense partielle de LVA et partielle ou totale de LVB, évaluées pour les candidats en modalité CCF dans le cadre d'évaluations de contrôle continu, est ainsi conditionnée au dépôt d'une demande d'AE (+ réception notification/ accord du DRAAF)

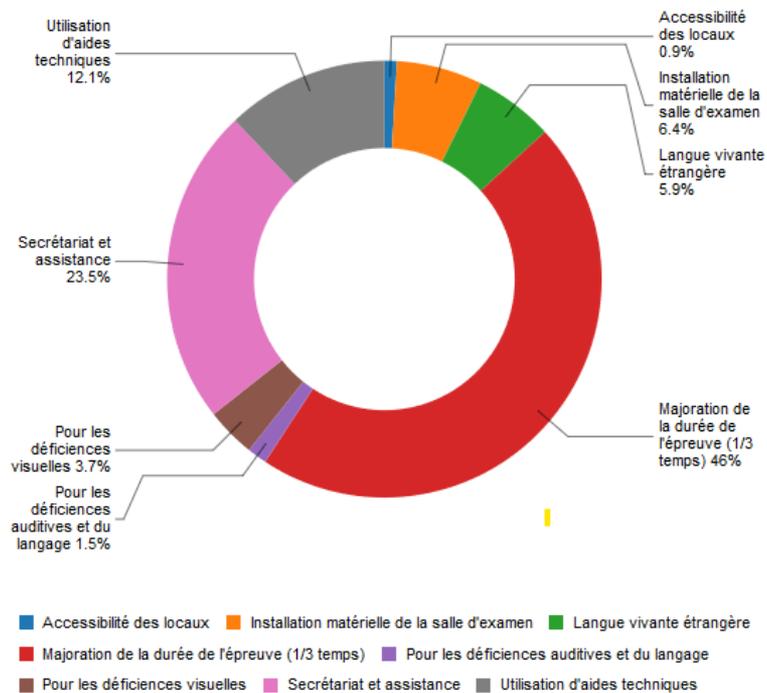
⇒ –les plans ou projets portant aménagements de formation, détenus par ailleurs, ne couvrent pas ces dispenses de LVA/LVB

## Les aménagements d'épreuve (AE) en chiffres

Evolution du nombre de candidats disposant d'AE en nombre brut et en % des inscrits

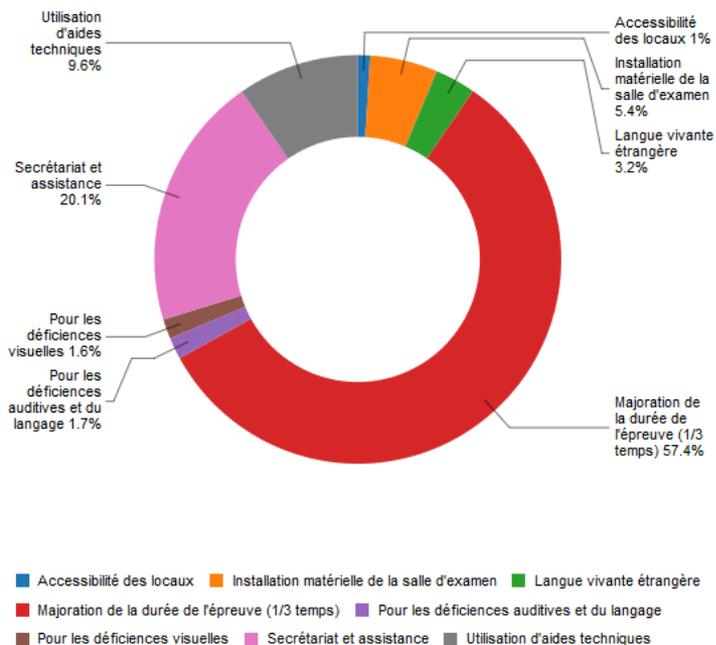


## AE en 2022



## AE en 2019

Nombre d'inscriptions par catégories d'aménagement



## Exploitation des données

- Augmentation constante du pourcentage de candidats disposant d'au moins un AE : **17,3 % en 2022**
- Augmentation du poids **relatif et du nombre total** des aides humaines (« secrétariat et assistance ») accordées au titre des AE
  - 2019 : 2151 AE aides humaines
  - 2022 : 4319 AE aides humaines
- Augmentation du nombre de tiers temps accordés ( mais baisse du poids relatif)
  - 2019 : 6139 AE tiers temps
  - 2022 : 8439 AE tiers temps
- Augmentation du poids des « poly AE » sur un candidat :
  - 2019 au total 10697 aménagements accordés à 9756 candidats
  - 2022 au total 16 334 aménagements accordés à 9462 candidats

# Les évolutions depuis 2020

## Mise en place de la procédure simplifiée

Article D815-4-2 du CRPM ( « procédure simplifiée », suite décret 2020-153)  
+ NS DGER SDPOFE 2022-44

Objectif cohérence sur tout le parcours, depuis la formation jusqu'au diplôme. Simplification des demandes d'AE.

=> les demandes d'AE peuvent être déposées sans solliciter un nouvel avis par un médecin désigné par la CDAPH, dès lors que le candidat dispose d'un plan (PAP, PAI, PPS) contenant un aménagement de formation cohérent avec ce qu'il demande ET que le plan est visé par un médecin CDAPH.

=> Mise en œuvre

Inconvénients: nécessite que le candidat dispose d'un plan portant aménagement de formation visé par médecin CDAPH.

## Création d'un outil permettant l'organisation et planification des besoins en AE : module spécifique de Plan'eval

Planeval : outil de gestion du CCF

Un module en cours de développement permettra :  
d'enregistrer les notifications

De positionner les AE dont les aides humaines sur  
les rubans et les épreuves

De convoquer les acteurs et garantir la traçabilité  
de la mise en œuvre

Plan en cours de création

Calendrier Déclarer les responsable(s) Déclarer une fiche Rattacher les apprenants Autres actions...

Général Responsable(s) Avenant(s) Fiche(s) épreuve(s) Apprenant(s) Suivi Commentaire(s)

**E2 ECF**  
Libelle: E2 Expression communication et compréhension du monde  
Type Epreuve: En cours de formation  
Nombre ECCFs attachées: 0 [Détails](#)

**E3 LV1 ECF**  
Libelle: E3 Langue vivante  
Type Epreuve: En cours de formation  
Nombre ECCFs attachées: 0 [Détails](#)

**E4 ECF**  
Libelle: E4 Traitement de données  
Type Epreuve: En cours de formation  
Nombre ECCFs attachées: 0 [Détails](#)

**E5 Sciences et technologies ECF**  
Libelle: E5 Sciences et technologies Epreuve en cours de formation  
Type Epreuve: En cours de formation  
Nombre ECCFs attachées: 0 [Détails](#)

**E6 Pratique professionnelle ECF**  
Libelle: E6 Pratique professionnelle Epreuve en cours de formation  
Type Epreuve: En cours de formation  
Nombre ECCFs attachées: 0 [Détails](#)

**EPS ECF**  
Libelle: Education physique et sportive En cours de formation  
Type Epreuve: En cours de formation  
Nombre ECCFs attachées: 0 [Détails](#)

## Sensibiliser les chefs de centre au sujet de la mise en œuvre des AE

En cours d'expérimentation (session 2022- MIREX SE) : mise en œuvre opérationnelle de l'accueil des candidats avec AE

Retex en fin de session

Formation co-construite MIREX+ réseau handicap